Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le 31/05/2023
ID : 038-213803091-20230525-AR20230525_36-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE

VILLE de Poisat

ARRÊTÉ DU MAIRE

AR20230525_36
OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public en juillet 2023 – cour de l'école élémentaire – **Ateliers pédagogiques - ACL**

Le Maire de la commune de Poisat (Isère),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-2 et suivants,
Vu l'Arrêté municipal du 22/03/1965 portant réglementation d'accès à l'école élémentaire,

Considérant la demande de l'Association des Centres de Loisirs (ACL) de Poisat faite le 25 mai 2023, d'occuper la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz, pour la d'ateliers pédagogiques pendant les vacances d'été 2023 ;

Considérant qu'il revient au Maire de faire appliquer la législation en vigueur et d'assurer la sécurité des biens et des personnes lors de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : A l'occasion des ateliers pédagogiques du mois de juillet (roller et escalade), l'Association des Centres de Loisirs (ACL) de Poisat, est autorisée à occuper la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz, **les 17, 19, 20, 24 et 28 juillet 2023 de 8h30 à 12h00.**

Dans le cadre de cette manifestation seuls les véhicules spécialement autorisés pourront s'introduire dans l'enceinte de la cour et y stationner le temps de l'activité.

Article 2 : L'association s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation et aucun déchet ne doit être laissé après.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de l'infraction.

Article 4 : Les services de la gendarmerie d'Eybens sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour visa en Préfecture de l'Isère par voie dématérialisée. Il sera rendu public par affichage et copie sera remise à la brigade de gendarmerie d'Eybens.

Poisat, le 25 mai 2023
Le Maire, Ludovic BUSTOS

COMMUNE DE POISAT (ISERE)